

## Réponse à Cash Investigation

Syngenta France SAS  
1 avenue des Prés  
CS 10537  
78286 Guyancourt cedex  
Tel: +33 1 39 42 20 00  
Fax: +33 1 39 42 21 88  
www.syngenta.fr

### Syngenta lutte activement contre le travail des enfants en Inde, comme partout dans le monde.

### Laisser croire l'inverse porte atteinte à la réputation de Syngenta et relève d'information erronée.

**Toulouse, le 20 juin 2019. Suite à l'émission « Cash Investigation » diffusée le 18 juin 2019 sur France 2, et face à la gravité des accusations portées contre l'entreprise, Syngenta a diligenté une enquête interne pour vérifier les faits et s'assurer que les processus en place pour lutter contre travail des mineurs sont parfaitement appliqués.**

C'est ainsi que Syngenta peut affirmer que l'âge des jeunes filles interviewées chez le sous-traitant et citées, Laxmi et Hanumavva, leur donne parfaitement le droit de travailler, dans le respect de la législation nationale en Inde.

Pour des raisons d'éthique de respect de leur vie privée et en conformité avec la réglementation, Syngenta ne dévoilera pas publiquement leur identité complète mais confirme avoir à sa disposition les justificatifs de leur âge ainsi que la copie de leurs papiers d'identité produits par le Gouvernement Indien.

Syngenta prend au sérieux ce sujet sur le travail des enfants comme en témoignent les engagements pris dans le plan de croissance durable (Good Growth Plan) lancé dans le monde depuis 2013 et suivi annuellement.

Syngenta tient à préciser que l'équipe de Cash Investigation n'a pas saisi l'entreprise sur la situation précise de ce sous-traitant et de ces deux jeunes filles ni fait part de leurs doutes sur l'âge de celles-ci. Syngenta aurait alors pu partager avec l'équipe de l'émission la preuve de leur âge.

En outre, ce reportage nous semble en contradiction avec la charte d'éthique de France Télévisions concernant « l'honnêteté de l'information », la « rigueur de son traitement » et la « diversité des points de vue » et notamment sur le respect du droit à l'image des salariés de ce sous-traitant et le respect de la propriété privée.

Enfin, dans la mesure où l'émission Cash Investigation laisse entendre que les jeunes filles seraient mineures, alors il apparaît que les visages de ces deux jeunes filles auraient dû être floutés et qu'un accord explicite des jeunes et de leurs parents étaient requis avant cette interview.

Syngenta est bien entendu ouvert à un dialogue avec Cash Investigation et se réserve le droit de saisir le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et la direction de France Télévisions afin de protéger le droit à l'image.

Pour aller plus loin:

- <https://www.francetelevisions.fr/groupe/nos-valeurs/charte-dethique-47>
- <https://clesdelaudiovisuel.fr/Pratiquer>
- <https://clesdelaudiovisuel.fr/Pratiquer/Usagers-vos-droits/Peut-on-montrer-le-visage-d-un-enfant-a-la-television>

## **ANNEXE**

### **Le travail des enfants est un drame qui nuit à leur santé, à leur dignité et fragilise leur avenir.**

Ce fléau, Syngenta lutte activement en Inde depuis 2006 en mettant en place de nombreuses actions concrètes.

**Depuis 2015, la Fair Labor Association nous accorde sa certification en Inde. Nous avons été la première société agricole à recevoir ce statut qui confirme que nos systèmes et procédures répondent aux normes du travail équitable à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement.**

Plus d'informations sur <http://www.fairlabor.org/affiliate/syngenta>

Quelques exemples d'actions mises en place :

- des campagnes de sensibilisation et de formations à destination des agriculteurs, de leurs familles et de leurs salariés.
- Des contrôles des fermes et des visites d'inspection du respect des réglementations.
- Un programme de travail étroit avec les autorités locales, l'éducation nationale, les écoles, l'administration en charge de la Protection de l'enfance, le Panchayath, les ONG et l'UNICEF.
- Un système de surveillance interne rigoureux adopté sur le site pour surveiller les activités agricoles et la main-d'œuvre.

Par ailleurs en Inde, nous avons été les premiers à traiter la question du non-respect des salaires minimums, un problème très répandu au sein des exploitations agricoles. Il s'agit ici d'adopter une approche pouvant s'appliquer à l'ensemble du secteur. En concertation avec les principaux acteurs, nous avons établi des mesures de protection afin que le prix d'achat des récoltes garantisse les niveaux de salaire minimum du secteur. En outre, les nouvelles structures des contrats et de rémunération sont conçues afin de s'assurer que les paiements versés parviennent effectivement aux agriculteurs.

---

### **Le "Plan de Croissance Responsable" de Syngenta intègre un pilier spécifique sur les conditions de travail des salariés, sur l'ensemble de notre chaîne de production.**

Syngenta s'engage à garantir des conditions de travail équitables à travers sa chaîne d'approvisionnement et est conscient de sa responsabilité lorsqu'il s'agit de garantir que ses fournisseurs respectent les normes éthiques les plus élevées.

---

**A propos de Syngenta :**

Syngenta est une entreprise leader dans le secteur de l'agriculture qui aide à améliorer la sécurité alimentaire dans le monde en permettant à des millions d'agriculteurs de faire un meilleur usage des ressources naturelles disponibles. Par nos capacités scientifiques de premier plan et nos solutions novatrices pour les cultures, nos 28 000 collaborateurs œuvrent dans plus de 90 pays pour transformer la manière de cultiver les plantes. Nous nous engageons à prévenir la dégradation des sols, à améliorer la biodiversité et à revitaliser les communautés rurales. Pour en savoir plus, consultez [www.syngenta.com](http://www.syngenta.com) et [www.goodgrowthplan.com](http://www.goodgrowthplan.com). Suivez-nous sur Twitter® à l'adresse [www.twitter.com/SyngentaFrance](https://www.twitter.com/SyngentaFrance)

**Contact presse**

Sébastien Evain

Responsable de la Communication Externe

+33 (0)6 16 39 61 24 / [sebastien.evain@syngenta.com](mailto:sebastien.evain@syngenta.com)

**Mentions société**

Syngenta France SAS, 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France. Tél : 05 62 79 98 00

SAS Capital de 111 447 427 €

RCS – RSAC Toulouse 443 716 832

Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832

N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.